

SEANCE DU 24 MAI 2020

Présents : tous les membres du conseil municipal

Secrétaire de séance : Mme MARTIN Joëlle

Monsieur le Maire, HUCK Christian, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

La séance est ouverte sous sa présidence et il déclare les membres du Conseil Municipal installés dans leurs fonctions, soit :

- Mme BOEHLER Marie-Paule
- Mme EHRET Véronique
- M. EHRHARD Daniel
- M. HELFTER Philippe
- M. ISSENHUTH Arnaud
- M. ISSENHUTH Jean-Pierre
- M. KLEIN Valentin
- Mme MAGRIT Violaine
- M. PRECHEUR Gilles
- Mme RENARD Anne-Marie
- M. ROSENZWEY Sébastien
- Mme MARTIN Joëlle
- M. SIBEAUD Frédéric
- M. STRUB Hubert
- M. STRUB Maurice



ORDRE DU JOUR

1. Election du Maire
2. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire
3. Election des Adjoints au Maire

1° ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents, M. ISSENHUTH Jean-Pierre, prend la présidence de l'assemblée, et rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutins, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le bureau est constitué d'une secrétaire, Mme MARTIN Joëlle, et de deux assesseurs, Mme EHRET Véronique et M. SIBEAUD Frédéric.

M. ISSENHUTH Jean-Pierre se porte candidat à l'élection.

Puis chaque conseiller présent, a déposé son enveloppe dans l'urne. Il a ensuite été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Nombre de suffrages obtenus :
M. ISSENHUTH Jean-Pierre : 14

M. ISSENHUTH Jean-Pierre a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2° DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal.

En vertu des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints. Il est proposé la création de deux postes d'adjoints.

Le Conseil Municipal

DECIDE, à l'unanimité :

- la création de deux postes d'adjoints

3° ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Election du premier Adjoint au Maire

Mme MAGRIT Violaine se porte candidate à l'élection.

Puis chaque conseiller présent a déposé son enveloppe dans l'urne. Il a ensuite été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Nombre de suffrages obtenus :

Mme MAGRIT Violaine: 14

Mme MAGRIT Violaine a été proclamée premier Adjoint au Maire
et a été immédiatement installée.

Election du deuxième Adjoint au Maire

M. STRUB Hubert se porte candidat à l'élection.

Puis chaque conseiller présent a déposé son enveloppe dans l'urne. Il a ensuite été procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls :	0
Nombre de suffrages blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Nombre de suffrages obtenus :

M. STRUB Hubert: 14

M. STRUB Hubert a été proclamé deuxième Adjoint au Maire
et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire clôt la séance à 11H30.